# Prison de Tours (37). Soufiane, narcotrafiquant soupçonné de piloter des go-fast depuis sa cellule libéré sur un vice de procédure (Son avocat était absent le jour de l'audience)

28/11/2025 à 18h25




**Le 30 octobre, la chambre de l'instruction d'Orléans a ordonné la remise en liberté de ce détenu, actuellement mis en examen dans une affaire de convois go-fast entre l'Espagne et la France qu'il aurait organisés depuis sa cellule. Cela, à la faveur d'un vice de procédure soulevé par son avocat, Me Robin Binsard.**

L'explication de la faute, implacable, simpliste et purement formelle, peut paraître en décalage avec le fond de l'affaire, et ces soupçons d'implication dans un trafic international de cocaïne, héroïne et cannabis. Les investigations démontrent que le narcotrafiquant présumé semble piloter les convois go-fast en lien avec Soufiane L., un de ses neveux… incarcéré dans un autre dossier lié aux stupéfiants à la maison d'arrêt de Tours (Indre-et-Loire).

(…) Le 15 octobre 2025, un débat sur la prolongation de la détention provisoire de Soufiane L. se tient devant le juge des libertés et de la détention. Convoqué à l'audience à Orléans pour défendre son client, Me Robin Binsard ne s'y rend pas et est injoignable. Le narcotrafiquant présumé sollicite alors un report du débat, ce que refuse le magistrat qui entérine ce jour-là la prolongation de la détention du suspect hors la présence de son avocat.

Me Robin Binsard, qui a justifié son absence à l'audience par une incompatibilité d'agenda, a réclamé quelques jours plus tard l'annulation de l'ordonnance de prolongation de la détention provisoire de son client. Demande suivie par les magistrats de la chambre de l'instruction d'Orléans le 30 octobre qui, dans leur arrêt, égratignent leur collègue des libertés et de la détention qui « *n'a pas justifié sa décision par des motifs suffisants et a porté atteinte au droit du mis en examen d'être défendu par son conseil* ».

Le Parisien